



Stade, Alouettes, Massigoux, Chateau Saint Etienne

Aurillac, le 3 Mars 2024

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dossier suivi par :
eric.farges@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

Objet : Conseil de Quartier 2

Étaient présents : Mesdames Vanessa BONNEFOY, Raymonde BOUTONNET, Maryse BENECH, Isabelle BERGHEAUD, Yvette MONCANY, Christine RODDE, Michelle LABLANQUIE, Gina PETIOT et Messieurs Alex BAZY, Francis BOUTONNET, Jean-Michel LAC, Jacques MONCANY, André SALAVERT, Eric FARGES.

Étaient excusés : Madame Marion DELCAMP et Monsieur Jacques CORDAILLAT.

Mme Vanessa BONNEFOY, autour d'une part de galette et d'un verre de cidre, accueille les membres du conseil de quartier.

1 – Présentation de Madame Céline PAWLAK, nouvelle animatrice du Conseil de Quartier 2 :

Vanessa BONNEFOY présente aux membres Céline PAWLAK qui sera à partir de la prochaine réunion l'animatrice du Conseil de quartier. Céline est animatrice au service Jeunesse de la mairie d'Aurillac et vient apporter au service Démocratie Locale une aide ponctuelle en s'occupant de la gestion du Conseil de quartier des Alouettes.

Céline PAWLAK présente à son tour son parcours professionnel au sein de la Mairie d'Aurillac : Elle est entrée à la Mairie d'Aurillac en 1999 au service Animation Jeunesse. En 2002 elle a participé à la création des conseils de quartier. Elle a animé tout d'abord le CDQ 3 (quartiers Nord) et le CDQ4 (Centre ville) puis le CDQ1 (Belbex) et le CDQ2 (Alouettes) jusqu'en 2009.

De 2009 à 2022 elle a travaillé au service des Finances. Depuis septembre 2022, Céline a intégré le service Jeunesse de la ville d'Aurillac, et depuis janvier 2024, est aussi animatrice de votre conseil de quartier.

2 – Présentation de la Plateforme Citoyenne Numérique.

Comme cela était prévu lors de notre précédente réunion, Eric FARGES présente la plateforme citoyenne numérique, ses divers contenus (enquêtes, lieux participatifs que sont les CDQ, le conseil municipal enfance et jeunesse, le conseil de la transition écologique et les ateliers participatifs).

Il explique aux membres que cet outil vient en complément des autres lieux participatifs. Cette plateforme permet à tous citoyens d'émettre un avis ou s'informer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il invite tous les membres à se rendre sur cette plateforme et distribue à chacun un magnet rappelant l'adresse : <https://jeparticipe.aurillac.fr>

3 – Point sur l'aménagement du Square des frères Andrieu

Afin de finaliser l'aménagement du square, Eric Farges indique que le service vient d'acquérir 4 jardinières sur pied comme il en avait été convenu lors de l'élaboration du projet.

Le but est d'intégrer celles-ci dans ce lieu de vie afin qu'elles servent à cultiver (de manière collégiale) des fleurs et autres plantes aromatiques.

Les membres présents à cette réunion ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche. Monsieur Alex BAZY qui réside dans la rue Louis Debrons propose d'aller à la rencontre des habitants proche du square, pour leur proposer de s'en occuper.

3 – Premières réflexions pour de futures améliorations urbanistiques

Il avait été évoqué que l'escalier qui part du bas du boulevard d'Aurinques et qui rejoint la rue de l'Égalité mériterait une restauration. Plusieurs membres se sont rendus sur place et estiment que cela ne mérite pas une intervention qui serait coûteuse.

Dans les futurs projets, il apparaît qu'il serait opportun de rénover la petite cuisine de la maison de quartier qui en a bien besoin. Il est vrai que cette salle est quotidiennement utilisée par les associations mais aussi par notre conseil de quartier. Enfin, cette salle est également louée par le centre social ALC aux particuliers.

Dans un premier temps Eric FARGES va prendre contact avec 3 cuisinistes afin que ceux-ci puissent produire des propositions d'aménagement ainsi que des devis. Ils seront invités à venir sur place afin de prendre note des souhaits des membres.

- Informations du service Démocratie Locale :

- Rue de Versailles :

Le service Démocratie Locale en collaboration avec la direction des espaces publics de la ville, a distribué une enquête sous forme de tracts aux habitants des rues de Versailles, du Rocher et du Carladès afin de leur laisser faire un choix concernant la circulation dans la rue de Versailles :

Souhaitez-vous la mise en sens unique de la rue de Versailles ?

- Oui
- Non

Si Oui, merci de préciser le sens.

- 1) Total : Du boulevard E. Lintilhac vers la place d'Aurinques
- 2) Total : De la place d'Aurinques vers le boulevard E. Lintilhac
- 3) Partiel : De la rue du Rocher vers la place d'Aurinques
- 4) Partiel : De la place d'Aurinques vers la rue du Rocher

Dans tous les cas, l'accès à la résidence de Versailles se fera dans les deux sens depuis la place d'Aurinques.

- Questions et interventions :

Rue Marie Landes :

- Des membres résidents de la rue Marie Landes s'interrogent sur l'opportunité de peut-être rendre cette voie en sens unique. C'est à dire de l'emprunter en circulant tout droit après avoir laissé la maison de quartier sur sa droite et pour ressortir, faire le tour de la rue.

Eric FARGES va transmettre cette demande aux services techniques.

Voie Romaine :

- Il y a quelques années, dans le cadre des aménagements urbanistiques des CDQ, nous avons partiellement restauré le chemin appelé « Voie Romaine » situé en contrebas de la maison de quartier et qui rejoint le rond-point de Lascaux. Des membres nous informent qu'il existe à différents points des inondations sur le chemin qui le rendent difficile d'accès.

Eric FARGES va prendre contact avec le directeur du centre technique municipal afin de se rendre sur place en présence de membres. Par contre, il semble que ces désagréments soient dus à une négligence (absence de drainage) de l'agriculteur, propriétaire des terres qui longent le chemin.

Lors de notre prochaine réunion, Vanessa BONNEFOY propose que nous fixions une date pour un diagnostic en marchant.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)

Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr